

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

# PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

## DELIBERATION DU BUREAU N°2024-33 SEANCE DU 13 MARS 2024

### Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt quatre, le treize mars à dix sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

**Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

**Membres excusés :** Michel LORENTZ et Camille SCHEYDECKER

**Autre personne présente :**

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER



Le Président

Denis HOMMEL

